

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1921)
Heft:	4
Artikel:	Et 1921 vient de commencer ...
Autor:	Hoffmann-De Visme, Rene
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-685997

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

The Swiss Observer

Telegrams: FREPRINCO, LONDON.

Published fortnightly at
21, GARLICK HILL, E.C. 4.

Telephone : CITY 4603.

No. 4

LONDON, JANUARY 1, 1923

PRICE 3D.

SUBSCRIPTION RATES.

6 Months (post free—Inland and Abroad) ... 4/6
 12 " " " ... 8/6

ET 1921 VIENT DE COMMENCER. . . .

Et 1921 vient de commencer, et au coin de la grand' rue M. le docteur "Tant-pis," à l'air toujours morne, triste et découragé, a rencontré son collègue réjoui le Dr "Tant-mieux": "Une belle année qui commence avec la crise des loyers qui continue, et le problème des sans-travail qui devient menaçant, et la révolution irlandaise qui empire, et les bolsheviks qui triomphent et l'Arménie lâchée par tout le monde et par la Ligue des Nations la première, et l'extrémisme qui l'emporte un peu partout dans les syndicats ouvriers, et l'augmentation des taxes et la débâcle financière et le marasme dans les affaires et" — "Mais certainement, confrère, vous pourriez allonger indéfiniment la liste des misères de tout genre qui nous menacent, de quoi nous faire dresser les cheveux sur la tête et courir le frisson le long de l'échine! Mais notre monde en a vu bien d'autres et il s'en est sorti. Allez, nous nous tirerons bien de cette impasse-ci! Il faut savoir être optimiste et ne pas se laisser hypnotiser par des visions trop sombres. Moi d'abord, je ne les vois pas, je ne vois et ne veux voir que le soleil. . . ."

Et moi qui passais à côté d'eux, je me pris à réfléchir et à pronostiquer à mon tour et voici ce qui me vint à l'esprit:

Que la situation générale soit loin d'être brillante, c'est évident. Qu'il y ait beaucoup de vrai dans ce que disait M. Tant-pis, cela saute aux yeux, et bien benêt qui se refuserait à regarder la réalité en face. A cet égard le bon sens jovial de M. Tant-mieux me semble passablement en défaut. D'ailleurs ceux de son acabit ne sont plus très nombreux par le temps qui court. Mais si l'état du monde est sombre, il y a pourtant quelque chose de bon dans l'optimisme du jovial praticien. Le pessimisme n'a jamais rien produit de positif. Il mine les esprits, les ronge comme un corrosif, sème le doute, l'anxiété, l'angoisse, détend les volontés et prépare les défaites. L'optimisme, un sain optimisme bien averti, qui a les yeux grand ouverts, lui, vous permet au contraire de résister avec succès aux coups du sort, car il est générateur d'espoir, de confiance, de force. Il crée la victoire même parfois là où tout était contre elle . . .

Et d'ailleurs nous ne sommes pas dans une situation si désespérée—pas encore tout au moins, dans notre Europe occidentale, et je me refuse à croire à une fatalité noire. Dans notre nuit des éclairs de lumière ont brillé, trop courts encore, je le crois, mais avant-coureurs de lueurs plus grandes, je le crois, je veux le croire. La première Assemblée de la Société des Nations a été l'un des ces



ALL COMMUNICATIONS TO BE ADDRESSED TO—

THE EDITOR, *THE SWISS OBSERVER*,
21, GARLICK HILL, E.C. 4.

phares allumés dans l'ombre, phare à éclipse peut-être, dont les lampes n'étaient pas encore très bien réglées mais qui a jeté quand même sur la mer en furie plus d'un rayon de claire et bienfaisante lumière—De bonnes choses y ont été faites, des points acquis, des jalons posés, et nous autres Suisses pouvons être fiers que nos délégués aient été d'entre les premiers à signer la déclaration qui, reconnaît la juridiction obligatoire de la Cour permanente de justice qui vient d'être créée par la Société des Nations,—"La Suisse proclame par là, à la face de l'univers son idéal de paix et sa confiance dans la force immortelle du droit" a dit notre ancien Président de la Confédération.

Inutile d'énumérer tous les résultats de cette première prise de contact entre peuples. Certains évidemment sont peu satisfaisants, d'autres trop timides, d'autres incomplets, mais plusieurs sont gros de possibilités magnifiques, tels des bourgeons gonflés de sève généreuse, et le plus tangible de tous, je crois, ce fut le fait même de la collaboration pratique et effective des délégués de toutes ces nations. La preuve est faite. L'expérience a réussi, et cette expérience, le monde ne saurait s'en passer désormais. L'esprit de bonne volonté a triomphé à Genève !

Qu'il reste énormément à faire, cela saute aux yeux: Rome elle-même ne fut pas bâtie en un jour. Mais le succès futur dépend précisément de nous. La Société des Nations est un acte de foi, elle ne peut vivre et se développer que dans une atmosphère de foi. Ceux qui, par pessimisme, comme M. Tant-pis, s'en vont proclamant sa faillite et affirment que tout est inutile, que la nature humaine ne peut être changée et que l'homme a besoin de la guerre, ceux-là sont des criminels envers l'humanité. Ils entravent directement l'épanouissement du seul organisme susceptible de rendre les guerres moins fréquentes. Ils empêchent le souffle de foi, de confiance, d'espérance de gonfler les poitrines des habitants de la terre. Ils les empêchent d'accourir pour faire la haie sur le passage du cortège de la Société des Nations que nous désirons triomphal. Même s'il est quelque peu naïf, l'optimisme de M. Tant-mieux, au moins n'est-il pas nocif comme le dénigrement de ces critiques qui se croient très forts alors qu'ils sont stupidement malfaisants.

1921 commence dans la pénombre oui,—mais cette année nouvelle pourra voir de beaux jours encore, si chacun fait son devoir et croit au triomphe du bien. Et c'est tout-à-fait comme M. Motta l'a dit, lors de la clôture de la 1^e Assemblée:

“Quelles que soient nos croyances, nous élevons tous notre voix dans un appel suprême à l’opinion du monde, afin qu’elle ne soit pas indifférente, mais soutienne nos

efforts et nous aide à réaliser la promesse divine et humaine à la fois: *Et sit in terra pax hominibus bonae voluntatis.*"

Et ayant galvanisé ma confiance au souvenir des ces paroles de notre premier magistrat, je continuais ma route affrontant résolument le flot humain qui roulait le long de la rue. Envers et contre tout je croirai encore à l'omnipotence de l'ordre moral ici bas, je continuerai à penser que notre monde tend vers un but, vers la victoire de l'être conscient sur la brute, de l'être responsable sur la bête, et que sa destinée est de triompher du mal par le bien, Dieu aidant. . . .

RENE HOFFMANN-DE VISME.

LA QUESTION DU VORALBERG.

Il y a une année que le Conseil Suprême écarta "définitivement" les voeux du peuple vorarlbergeois de pouvoir se séparer de l'Autriche. Pour les politiciens la question était donc liquidée et enterrée. Telle n'était pas l'opinion des rudes montagnards du Montafau, du Walserthal et du Haut Rhin qui ont compris que la liberté d'un petit peuple ne sera jamais le cadeau des grandes puissances mais le fruit de ses propres efforts, de sa volonté persévérente dans la poursuite de son idéal.

Au Conseil National d'Autriche, qui réclamait le droit de se donner à l'Allemagne en même temps qu'il s'opposait aux aspirations du Vorarlberg, le Landtag de Bregenz fit déclarer que le Vorarlberg continuait à regarder sa réunion avec l'Autriche comme provisoire et que le Landtag entendait garder toute sa liberté d'action. Le 1er août, anniversaire de la Confédération helvétique, le Conseil d'Etat du Vorarlberg décida de porter ses griefs devant le tribunal de la Société des Nations.

"La Conférence de la Paix à Saint-Germain a voulu laisser la question du Vorarlberg ouverte, précisément pour que ce fut à la Société des Nations de la résoudre. Le Conseil d'Etat (Landesrat) du Vorarlberg estime que le moment est venu où la Société des Nations doit en être saisie. Il est permis d'admettre que les puissances qui constituent la Société des Nations ne partagent plus l'avis exprimé par la note du Conseil suprême du 17 décembre 1919, et que la Société des Nations est maintenant prête à résoudre la question laissée pendante à Saint-Germain."

Le 20 novembre le doyen Bamatas Fink vice-Landammann et le conseiller d'état Matthias Wachter partirent pour Genève avec l'instruction:

"D'intervenir auprès de la Société des Nations afin que, pour le cas de l'admission de l'Autriche dans la Société des Nations, le droit du Vorarlberg de disposer de lui-même lui soit réservé."

A Genève il leur fut impossible de remettre officiellement le mémoire au président Hymans ou au secrétaire général Sir Eric Drummond. On aurait ainsi créé un précédent que s'empresseraient de revendiquer toute une série d'autres peuples tels que les Irlandais, Monténégrins, etc. La Société des Nations serait alors débordée de demandes du même genre.

Il leur fut toutefois possible d'atteindre officieusement les personnalités influentes et la délégation fit parvenir en même temps une lettre au président Hymans qu'accompagnaient 3 exemplaires du mémoire, une copie des pouvoirs des délégués et la déclaration de la députation vorarlbergeoise au Conseil National Autrichien.

Le mémoire fut aussi remis, avec une lettre d'accompagnement, au secrétaire général Sir Eric Drummond et, sous enveloppes spéciales, à chaque délégation.

La question du Vorarlberg était ainsi portée sur le terrain international et soumise à la Société des Nations pour en décider.

Le 26 novembre la question de l'admission de l'Autriche vint pour la première fois en discussion devant la 5me commission (admission de nouveaux états). Le président Motta recommanda l'admission de l'Autriche en qualité de représentant d'un pays voisin et prit en même temps position dans la question du Vorarlberg. Il fit la déclaration suivante: 'la Suisse ne pense pas, malgré le voeu exprimé par le plébiscite du peuple vorarlbergeois, à modifier d'aucune façon le statut territorial de l'Autriche. Comme toutefois la vitalité de l'Autriche n'est pas absolument certaine, la Suisse, même en cas d'admission de l'Autriche, admission qu'elle souhaite ardemment, désire que le droit du peuple vorarlbergeois de disposer de lui-même, lui soit assuré pour le cas où de profonds bouleversements devaient se produire plus tard en Autriche.'

Le 1er décembre la question autrichienne revint à nouveau devant la 5me commission. Le président Motta défendit le même point de vue. La commission décida à l'unanimité de recommander à l'assemblée l'admission de l'Autriche et se rallia au point de vue Motta, c'est-à-dire que la question du Vorarlberg n'est en aucune façon, ni positivement, ni négativement préjudiciée par l'admission de l'Autriche. L'article 10 du pacte fut interprété dans le sens que l'intégrité du territoire autrichien n'est garantie contre une agression extérieure et non pas dans le sens d'une modification de frontières résultant d'une libre décision populaire ou de profonds bouleversements intérieurs. Lord Robert Cecil, qui est connu comme un des meilleurs connaisseurs du pacte, s'est déclaré d'accord avec cette interprétation du président Motta.

La séparation du Vorarlberg de l'Autriche n'est donc plus impossible pour autant qu'elle sera l'expression de la volonté populaire et cela malgré l'admission de l'Autriche dans la Société des Nations. Les droits du peuple vorarlbergeois sont ainsi solennellement reconnus et le but de la délégation est atteint. Les délégués se sont déclarés satisfaits et pleins de gratitude pour M. Motta et pour Lord Robert Cecil.

En Suisse on attache de nouveau un grand intérêt à l'avenir de notre frontière orientale et à celui de notre vaillant voisin.

Le 25 novembre le Comité Pro-Vorarlberg et le groupe de Genève de la N.S.H. arrangèrent une soirée à l'Athenée en l'honneur de la délégation vorarlbergeoise. M. Rorrieux, président du comité, décrivit la situation géographique du pays qui pousse ce dernier à une intime parenté avec la Suisse et aux voeux du peuple de se réunir à la Confédération. Les délégués Fink et Dr. Neubner rappelèrent les voeux des Vorarlbergeois. Finalement M. Charles Gos, homme de lettres assura les délégués, au nom de la Nouvelle Société helvétique, de la force des sentiments suisses vis-à-vis de notre voisin. De nombreux membres de l'assemblée de la Société des Nations, des autorités cantonales et de la ville de Genève, ainsi que le délégué suisse, Conseiller aux Etats Usteri, assistaient à la réception.

La plupart des journaux suisses commentent avec beaucoup d'intérêt sur cette réception, à laquelle plusieurs avaient délégué des correspondants. Ces derniers ont cherché à s'approcher des délégués du Vorarlberg qui ont partout fait une excellente impression de simplicité et de 'bonhomie vraiment suisse.'

L'attitude du peuple suisse dans la question du Vorarlberg se précise et se purifie. Ce serait manquer à notre